

# TVS "ZÉRO", AMORTISS OU COMMENT DÉPC

## 5 L'ESSENTIEL EN POINTS

- Deux solutions : Hybrides ou technologie biocarburant (E85).
- Exonérés de TVS pendant deux ans (au moins ?).
- L'amortissement possible en douze mois au lieu de cinq ans.
- Pas de certitudes sur les valeurs résiduelles.
- Une image "moderniste" et "vertueuse" de votre activité.

**ON SAIT TOUS Désormais que "PETIT CO<sub>2</sub>" VAUT "PETITE TVS", MAIS UNE ÉCOLOGIE FISCALEMENT BIEN COMPRISE PEUT PRÉSENTER D'AUTRES AVANTAGES SUBSTANTIELS.**

**P**ressés de faire étalage de leurs préoccupations écologiques, les gouvernements, celui-ci comme les précédents, sont souvent tentés de démontrer leur volontarisme politique en faveur des technologies dites "propres". Et cela d'autant plus volontiers que les technologies en question restent marginales...! Autrement dit, que les avantages fiscaux consentis ne perturbent pas significativement le budget de la Nation. Ainsi, aujourd'hui, dans les entreprises, les automobiles dites propres, notamment les automobiles hybrides et celles qui fonctionnent à l'E85 (essence incorporant jusqu'à 85% d'éthanol) bénéficient d'un environnement fiscal favorable. Que ces technologies soient, ou pas, plus propres que d'autres, n'est d'ailleurs pas l'aspect du débat qui nous préoccupe ici, l'important est que ces automobiles profitent d'une durée d'amortissement pouvant être réduite jusqu'à un an au lieu de cinq, et d'une exonération de TVS pour deux ans, ou peut-être plus ? Restait à apprécier si ces "cadeaux" ne comportaient pas quelques conditions d'éligibilité tordues ou si les véhicules ne posaient pas quelques contraintes d'usage.



### DEUX ANS SANS TVS, MAIS APRÈS ???

Dans un premier temps, penchons-nous sur la réalité des "avantages" en commençant par l'exonération de TVS de deux ans. Les cinq modèles que nous avons retenus dans notre comparatif existent pour quatre d'entre eux (à l'exception de la Prius) en version diesel et affichent alors (à performances sensiblement comparables) des taux d'émissions de CO<sub>2</sub> compris entre 120 et 140 g. On peut donc considérer que c'est une taxe de 480 à 700 euros/an qui passe à la trappe. Reste à savoir ce qu'il adviendra de l'exonération au-delà de deux ans. Répondant au printemps dernier aux questions de *Kilomètres Entre-*

*prise*, le candidat **Sarkozy** avait promis une exonération de dix ans (anticipant probablement, avec optimisme, un renouvellement de mandat). Mais la TVS est, par nature, remise en débat chaque année lors du vote de la Loi de finances, rien n'est donc assuré au-delà de ces deux ans. La question de la durée de détention semble donc d'importance, car s'il fallait payer la TVS à partir de la troisième année, les hybrides (qui émettent 104 g pour la Toyota Prius et 109 g pour la Honda Civic) resteraient compétitives face aux diesels, mais pour les modèles à éthanol les bases de calcul pourraient s'avérer nettement moins optimales. Faudrait-il retenir le vrai chiffre de CO<sub>2</sub> (160 g pour la Citroën C4, 167 g pour la Ford Focus, et 177 g pour la Volvo S40) et